

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-31 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

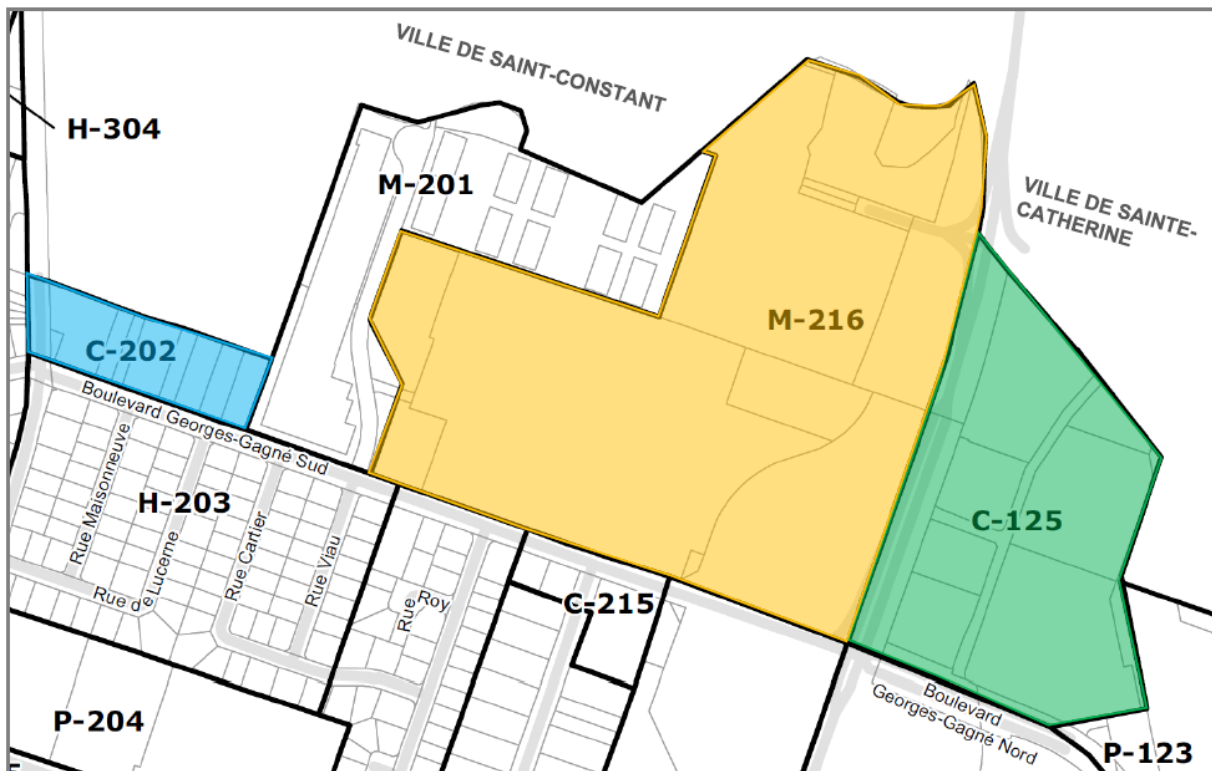
En vertu des décrets et arrêtés ministériels en lien avec l'état d'urgence sanitaire, les assemblées de consultation sont interdites en zone rouge. En effet, toute procédure autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

AVIS est donné par le soussigné, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 13 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le premier projet de règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901.

Ce projet de règlement vise à :

- Ajouter la définition de microbrasserie et microdistillerie à l'article de la terminologie;
- Ajouter l'usage microbrasserie et microdistillerie à la classe C-4, dans les activités reliées à l'alcool;
- Autoriser l'usage microbrasserie et microdistillerie dans les zones C-202 et M-216 et limiter la superficie de cet usage à 150 m²;
- Autoriser l'usage microbrasserie et microdistillerie dans la zone C-125 et limiter la superficie de cet usage à 400 m².

Ce présent projet de règlement concerne les zones C-202, M-216 et C-125, lesquelles sont montrées en bleu, en jaune et en vert au croquis suivant :



Une description détaillée de la zone visée peut être obtenue au bureau du soussigné à l'hôtel de ville.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 50, rue Sainte-Thérèse, Delson (Québec) J5B 2B2 ou encore dans la boîte aux lettres à l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, **pour une période de 15 jours**, suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 7 mai 2021, 23h59**.

Les questions et commentaires reçus seront soumis à la considération des membres du Conseil en prévision de la séance ordinaire du 11 mai 2021.

Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont expliqués dans un document de présentation disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Delson au www.delson.ca dans la section « Avis publics » ainsi que dans la section « Règlements d'urbanisme » sous l'onglet « Services municipaux ». Ce projet de règlement peut également être consulté sur le site Internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations ou pour toutes questions concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire au numéro 450 632-1050, poste 3315.

Ce projet de règlement peut également être consulté au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville, sise au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Delson servira, le cas échéant, pour le calcul des délais prévus par la Loi.

Donné à Delson, ce 22 avril 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier